

Règlement dressage (FM/HF)



En vigueur dès le 16.08.2022

1. Les épreuves sont disputées en principe selon le Règlement de dressage (RD) de la FSSE, avec les exceptions et les précisions ci-après.
2. Les épreuves sont ouvertes aux chevaux âgés de 4 ans au moins (l'année de naissance faisant foi).
3. Il n'y a aucune restriction quant au nombre de chevaux inscrits par cavalier. Chaque cavalier est responsable du respect de l'horaire.

4. Catégories

FM1/HF1 : pour chevaux franches-montagnes et haflingers de 4 et 5 ans au bénéfice d'un certificat d'origine reconnu ou carte d'identité ainsi que d'un passeport équin. L'inscription au registre des sports à la FSSE est obligatoire. Aucune restriction pour la somme des points (SP, selon calcul de la FSSE).

FM2/HF2 : pour chevaux franches-montagnes et haflingers de 6 ans et plus au bénéfice d'un certificat d'origine reconnu ou carte d'identité ainsi que d'un passeport équin. L'inscription au registre des sports à la FSSE est obligatoire. Pour les chevaux de 6 ans, aucune restriction pour la SP ; pour les chevaux plus âgés : jusqu'à maximum 40 SP.

FM3/HF3 : pour chevaux franches-montagnes et haflingers de 7 ans et plus âgés au bénéfice d'un certificat d'origine ou carte d'identité reconnu ainsi que d'un passeport équin. Un cheval qui a déjà obtenu 161 SP est autorisé à participer à des épreuves FM3, mais les éventuels SP supplémentaires ne seront pas enregistrés à la FSSE.

L'inscription au registre des sports de la FSSE est obligatoire.

Les trois catégories (FM1/HF1 - FM2/HF2 - FM3/HF3) sont obligatoires dans l'avant-proposition (2 reprises par catégorie).

5. Reprises

FM1/HF1 : Programme JC4/40*, édition actuelle et Programme FB 01, édition actuelle

FM2/HF2 : Programme FB 03, édition actuelle et Programme FB 05, édition actuelle

FM3/HF3 : Programme FB 07, édition actuelle et Programme FB 09, édition actuelle

*Toutes les épreuves pour Jeunes Chevaux sont notées au dixième et évaluées en commun par le jury.

Vous trouverez les programmes sous : <https://www.fnch.ch/fr/Disciplines/Dressage/Programmes-de-dressage.html>

Le jury se compose de 2 à 3 juges de dressage agréés par la FSSE.

6. Bride et harnachement

Bride et tenue du cavalier selon RD, degré FB.

L'emploi de la cravache est autorisé.

7. Inscription/finance

Uniquement en ligne sur : my.fnch.ch

8. Finance d'inscription, prix, classement

La finance d'inscription pour les chevaux FM, dont l'organisateur bénéficie d'un soutien de la FFSM, est fixée à **Fr. 30.-** au moins. Pour les chevaux Haflinger, la finance d'inscription peut être fixée à **Fr. 45.-** au moins. La différence entre la finance minimum pour les chevaux Haflinger et la finance minimum pour les chevaux FM sera déduite du décompte adressé par la FFSM à l'organisateur.

Prix : selon les directives de la FFSM/FSH.

Classement : 50 % des partants par épreuve (FM + HF réunis). Les pourcentages doivent absolument être mentionnés sur la liste des classements.

S'il n'y a qu'un seul partant dans une catégorie, celui-ci doit obtenir un minimum de 55 % pour être classé.

Les FM classés seront publiés sous www.fm-ch.ch. Les HF classés seront publiés sous www.haflinger.ch.

Le jury doit être présidé par un délégué technique officiel de la FSSE.